



Agence d'Urbanisme
& de Développement
de la GUYANE

LA LOI « CLIMAT ET RÉSILIENCE » VERS UNE TRAJECTOIRE DE SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

Premiers éclairages sur le ZAN

Semaine Géomatique & Télédétection en Guyane

L'imagerie spatiale et les nouvelles technologies au service du Territoire

19 octobre 2021

QUELQUES CONSTATS D'UTILISATION DE L'ESPACE

Des chiffres alarmants démontrant l'urgence de freiner l'artificialisation

- Un peu plus de **20 000 hectares d'espaces agricoles, naturels et forestiers consommés en France en 2019**

(Source : <https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/>)

- Des effets néfastes pour les territoires (érosion de la biodiversité, réduction de la capacité productive agricole, perte de résilience face au risque d'inondation, perte quasi-irréversible de la qualité naturelle des sols...) justifiant l'urgence de freiner l'artificialisation
- **La Guyane territoire pilote de l'ivresse foncière**



*Entre 2005 et 2015 :
près de 500 m²
artificialisés par heure
à l'échelle de la CACL,
soit une progression de
4 116 ha.*

*En 2015, une moyenne
de 1 585 m² d'espaces
artificialisés par
habitant.*

Source : ADeG 2017
d'après ONF 2005 et 2015

LOI PROMULGUÉE LE 22 AOÛT 2021

Passer de la limitation de consommation de l'espace à l'absence d'artificialisation nette

- Le principe de ZAN tient son fondement des lois SRU (2000), Grenelle II (2010), ALUR (2014), Biodiversité, ELAN (2018) prônant la densification et la réduction de la consommation d'espace
- Une ambition nationale de neutralité foncière justifiée par la nécessité de **réduire l'impact de l'urbanisation sur les ressources**
- La Loi Climat et Résilience fixe **un objectif légal d'absence de toute artificialisation "nette" à l'horizon 2050** avec, dans un 1er temps, la réduction de moitié de l'artificialisation nette pour 2021/2031 par rapport à 2011/2021.



*L'**artificialisation** est définie comme l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage.*

Source : Article L. 101-2-1 du code de l'urbanisme

OBJECTIFS ZAN : UN HORIZON ET DES ÉTAPES

Le compte à rebours est lancé pour les documents d'urbanisme

- Le **SAR** doit être corrigé pour inscrire cet objectif et le décliner territorialement : la procédure d'évolution doit être engagée avant le 22 août 2022 et doit avoir abouti **avant le 22 août 2023** ;
- Le **SCoT** (ou, en son absence, les PLU ou cartes communales) doit être corrigé pour intégrer les nouveaux objectifs du SAR **avant le 22 août 2026** (y compris si le SAR n'a pas été corrigé avant le 22 août 2024 : dans ce cas, c'est l'objectif légal qu'il faut intégrer au SCoT) ;
- Les **PLU** (en présence d'un SCoT) doivent être corrigés **avant le 22 août 2027** (sachant qu'ils n'ont de toutes façons qu'1 an pour être mis en compatibilité avec le SCoT si celui-ci est corrigé avant le 22 août 2026...)
- **Des "sanctions" sévères sont prévues** si les délais ne sont pas respectés : ouvertures à l'urbanisation suspendues, aucune autorisation d'urbanisme délivrée dans les zones AU (PLU) et secteurs constructibles (cartes communales)

OBJECTIFS ZAN : UNE OBLIGATION DE MESURE

L'urgence de disposer en Guyane d'outils permettant de mesurer l'artificialisation des sols

- **Cesser de produire des données non homogènes** d'occupation des sols
- Ne pas espérer pouvoir recourir à des traitements automatisés des **fichiers fonciers peu à très peu fiables et précis en Guyane**
- Enjeu de pouvoir proposer une maîtrise locale d'outils d'observation sur des millésimes comparables, soit a minima **une base de données d'occupation des sols en Guyane** :
 - Données : occupation et usage des sols
 - Périmètre : ensemble du territoire
 - Millésime : une seule année
 - Mise à jour : annuelle
 - Bases historiques : dans un 1^{er} temps 2011 et 2021 pour le SAR



Agence d'Urbanisme
& de Développement
de la GUYANE

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Pour nous contacter

Direction : Juliette GUIRADO // juliette.guirado@audeg.fr

**Les notes, études et actualités de l'urbanisme sont consultables sur www.audeg.fr
et les données géographiques produites sur www.geoguyane.fr**